

Adieu, très chère Leïla

PAR FRANCIS WURTZ, DÉPUTÉ HONORAIRE DU PARLEMENT EUROPÉEN



CHRISTIAN PETIT

Leïla Shahid nous a quittés. Combien sommes-nous à ne pas arriver à accepter l'idée que nous n'entendrons plus cette voix sans pareille, si chaleureuse, si généreuse, si sincère ; que nous ne verrons plus cette personnalité élégante qui incarnait comme nulle autre la cause palestinienne, « cause d'un peuple courageux, digne, qui se bat tout seul depuis près d'un siècle, simplement pour la justice ». Loin des slogans réducteurs, elle puisait avec sa sensibilité dans le quotidien de son peuple et dans sa vaste culture les arguments à même d'éclairer ses interlocuteurs sur les réalités trop souvent occultées de la « question palestinienne » – expression qu'elle préférait à la notion de « conflit israélo-palestinien » censé opposer deux États et deux armées.

En quelques mots imparables mais sans arrogance, elle rétablissait telle vérité historique maltraitée par le récit dominant. Par exemple, le fait que

La sincérité à toute épreuve de Leïla Shahid lui conférait une force de conviction dépassant largement les limites d'un quelconque « camp ».

le Conseil national palestinien a reconnu Israël en 1988 et qu'il a proclamé l'État palestinien sur seulement 23 % du territoire de la Palestine mandataire, soit bien moins que les 54 % que l'ONU lui avait attribués en 1947 : « Arafat voulait mettre un terme à la guerre par le compromis, sauf que personne n'a aidé Arafat ni son peuple », rappelait Leïla.

Près de quarante ans plus tard, loin de reconnaître enfin, à son tour, l'État de Palestine, le pouvoir israélien et son armée anéantissent Gaza, tandis

qu'en Cisjordanie, l'occupant cherche, en détruisant des camps de réfugiés et en couvrant les exactions des colons, à créer les conditions d'une réannexion totale du territoire palestinien. Pourtant, si 85 États viennent enfin de condamner la volonté d'Israël « d'étendre (sa) présence illégale » en Cisjordanie occupée, ils laissent désespérément impunies les innombrables violations du droit international par Israël. Cette lâcheté exaspérait Leïla : « Une voix pour la paix dans un monde sourd », soulignait avec justesse, le lendemain de sa disparition, l'éditorial du grand quotidien libanais « l'Orient-le Jour ».

Mais son combat, ô combien légitime, contre l'occupant, tout comme sa juste colère contre l'impunité totale accordée aux autorités israéliennes, fussent-elles coupables du pire des crimes contre des populations civiles, ce « deux poids deux mesures » érigé en système, en particulier par l'Europe, ne conduisait jamais Leïla à perdre ses repères éthiques. Face au massacre du 7 octobre 2023, elle qui comptait des amis et des amies chers en Israël et s'opposa toujours à toute violence contre des populations civiles s'est dite « horrifiée », affirmant que ses auteurs du Hamas « devront être jugés par la Cour pénale internationale pour crimes de guerre ».

Par ailleurs, si elle a vivement reproché aux dirigeants européens, et occidentaux en général, de ne pas s'impliquer dans la tragédie infligée par Israël à la Palestine, elle n'a pas moins ménagé ses critiques, souvent acerbes, vis-à-vis de ceux du monde arabe, et même, le cas échéant, à l'encontre de l'Autorité palestinienne. Cette sincérité à toute épreuve lui conférait une force de conviction dépassant largement les limites d'un quelconque « camp ». Telle était Leïla, notre amie et notre référence pour la cause palestinienne et toutes les valeurs humaines – la justice, l'égalité, la dignité – qui s'y rattachent et en font une cause universelle. ●